

**L'Association des PEP28  
Recrute**

**Pour le Pôle Insertion Socio-Professionnelle au sein de son ESAT Hors Murs et du  
Groupe d'Entraîne Mutuelle**

**1 Educateur de Suivi Socio-Professionnel (H/F)**

**à 1 ETP (0.50 ESAT / 0.50 GEM)**

**POSTE A POURVOIR rapidement jusqu'au 19/07/2023 avec possibilité de  
prolongation (congés maternité)**

**Contact :**

Adresser **lettre de motivation et C.V** par mail à Madame PROFETI-HAMEL Marie-Luce :  
[esathm.direction@pep28.asso.fr](mailto:esathm.direction@pep28.asso.fr)

**Missions :**

**Pour l'ESAT :**

- Assure l'accompagnement et la référence de suivis de projets personnalisés d'usagers et la gestion d'une antenne de l'établissement.
- Assure le suivi de l'activité socio-professionnelle des usagers
- Propose un accompagnement professionnel individualisé pour favoriser l'emploi en milieu ordinaire
- Démarche les entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des usagers.
- Anime des actions collectives auprès des usagers et de partenaires
- Représente l'établissement dans les différents réseaux d'entreprises et partenariales
- Participe aux travaux d'écriture du projet d'établissement et du Pôle et de tous les outils en lien avec la réglementation en vigueur.

**Pour le GEM :**

- Conduit une action éducative personnalisée auprès d'un groupe d'adultes en situation de handicap psychique (soutien moral, organisation et animation d'activités.).
- Assure la gestion administrative et financière du GEM en lien avec la direction (suivi de la trésorerie, rédaction des bilans et rapports d'activité, demandes de subventions...)
- Anime et élargit le partenariat local afin de développer le GEM.
- Anime et conduit des activités diverses avec le groupe
- Accompagne les projets de la structure et leur mise en place

**Profil :**

- Sens de l'écoute et du dialogue, esprit d'initiatives, rigueur, patience, autonomie
- Connaissance du handicap psychique souhaitée
- Titulaire d'un diplôme de niveau 6 (DEES, CESF) et d'une expérience professionnelle souhaitée

**Conditions :**

- Salaire soumis à la CC 66
- Temps de travail : 1 ETP souple dans les horaires et dans l'organisation de son travail
- Horaires de travail défini selon un calendrier annuel dont 1 samedi par mois travaillé
- Lieu de travail : Nogent le Rotrou et déplacements réguliers sur Chartres et l'ensemble du Département.